

LIGUE DU GRAND EST DE TENNIS DE TABLE
Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin – CS 70001
54510 TOMBLAINE
Mél : contact@lgett.fr
Tél : 03 83 18 87 87



SAISON 2024/2025
ARB 2.12

CONVOCAATION

À l'association de : **MOUSSEY CS**

J'ai l'avantage de vous informer que vous êtes désigné(e) pour diriger la rencontre suivante du CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES MESSIEURS.

Phase : **2** Journée n° : **5** Division : **PRE-NATIONALE** Poule : **3**

Opposant **ROMILLY SPORTS 10 1** à **STRASBOURG RC 1**

Le **SAMEDI 05 AVRIL 2025** à **16H00**

Lieu de la rencontre : adresse de la salle du club recevant

Pour plus de renseignements sur le lieu et le correspondant du club, merci de se référer à l'[annuaire](#) de la Ligue ou aux « [documents utiles](#) » du JA1 sur le site Internet (rubriques « La ligue / Communication / Annuaire Régional » et « Arbitrage / Documents utiles »).

Vos frais vous seront réglés avant la rencontre par l'association qui reçoit. Ils s'élèvent à :

INDEMNITE FIXE		DEPLACEMENT (*)		TOTAL
25 €	+	Kms x 0.25 €	=	€

(*) distance réalisée par le juge-arbitre dans la limite de la distance aller-retour entre les salles du club recevant et du club initialement désigné.

Veuillez agréer mes salutations sportives.

Le Président de la CRA
Yohan DECLOMESNIL

Les Responsables des Nominations
Membres de la CRA
Marc FRIANT
Alexandra BURRUS

LIGUE DU GRAND EST DE TENNIS DE TABLE
Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin – CS 70001
54510 TOMBLAINE
Mél : contact@lgett.fr
Tél : 03 83 18 87 87



SAISON 2024/2025
ARB 2.12

CONVOCAATION

À l'association de : **MOUSSEY CS**

J'ai l'avantage de vous informer que vous êtes désigné(e) pour diriger la rencontre suivante du CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES MESSIEURS.

Phase : **2** Journée n° : **7** Division : **GRAND EST ELITE** Poule : **1**

Opposant **SAINT ANDRE ASTT DRYATE 1** à **VILLERS LES NANCY C.O.S. 3**

Le **SAMEDI 17 MAI 2025** à **16H00**

Lieu de la rencontre : adresse de la salle du club recevant

Pour plus de renseignements sur le lieu et le correspondant du club, merci de se référer à l'[annuaire](#) de la Ligue ou aux « [documents utiles](#) » du JA1 sur le site Internet (rubriques « La ligue / Communication / Annuaire Régional » et « Arbitrage / Documents utiles »).

Vos frais vous seront réglés avant la rencontre par l'association qui reçoit. Ils s'élèvent à :

INDEMNITE FIXE		DEPLACEMENT (*)		TOTAL
25 €	+	Kms x 0.25 €	=	€

(*) distance réalisée par le juge-arbitre dans la limite de la distance aller-retour entre les salles du club recevant et du club initialement désigné.

Veuillez agréer mes salutations sportives.

Le Président de la CRA
Yohan DECLOMESNIL

Les Responsables des Nominations
Membres de la CRA
Marc FRIANT
Alexandra BURRUS